



Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 12 octobre 2022

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 5 octobre 2022, s'est réuni le mercredi 12 octobre 2022 à 18h, en séance publique à la Salle Grande Loge à la Halle Olympique d'Albertville, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 14

Collectivités	Nom	Nombre de voix
Département	SANTAIS	2 voix
Département	THEVENET	2 voix
CA Arlysère	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	ROCHE	1 voix
CCCS	BENETTI	1 voix
CCCS	BOUVIER	1 voix
CCCS	FAVRE	1 voix
CCCS	GACHET	1 voix
CCCS	LOGEROT	1 voix
CCCS	MESTRALLET	1 voix
CCCS	SANDRAZ	1 voix
CCCS	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 2

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	16 dont 14 titulaires et 2 suppléants	Nombre de voix	18 voix
TOTAL des voix	18 voix		

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Convention pour le financement de la restauration du lit de l'Isère en Combe de Savoie

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de l'Axe 8 du PAPI2 de la Combe de Savoie, le SISARC et EDF sont partenaires pour l'opération de restauration du lit de l'Isère sur ce territoire. Cette opération entre dans la dernière phase de chantier prévue au PAPI2, dénommée Phase 4, qui doit se dérouler entre octobre 2022 et avril 2023.

Compte tenu de sujétions afférentes au contexte économique de l'année 2022 et notamment à la hausse du coût des produits pétroliers, les chantiers de l'année 2022 n'ont été soldés qu'au mois de juillet 2022.

Afin de respecter les délais légaux de consultation et le planning prévisionnel de réalisation, la consultation des entreprises de travaux pour la Phase 4 a été lancée avant que le coût définitif des chantiers de l'année 2022 soit définitivement arrêté.

A ce jour, les dépenses cumulées engagées pour l'Axe 8 par le SISARC depuis le démarrage du PAPI2, sont voisines de 7 568 000 € TTC. Par rapport au budget de 8 500 000 € TTC alloué dans le cadre du PAPI2, l'enveloppe de dépense disponible restante est de 932 000 € TTC.

Le marché de la phase 4 a été bâti en cherchant à respecter le budget prévu au PAPI2 tout en optimisant l'action. Il comporte ainsi une tranche ferme comprenant 3 atterrissements et 3 tranches optionnelles intégrant chacune un atterrissement. Notamment, vis-à-vis des logiques de pérennisation de l'état du lit post-chantier, il se déroule de l'aval vers l'amont.

Les offres des entreprises de travaux reçues à l'issue de la consultation, bien que compétitives se révèlent supérieures au budget disponible de 932 000 € TTC. L'offre financière de l'entreprise la mieux-disante pour la tranche ferme s'élève à 1 080 000 € TTC, auxquels il convient de rajouter divers frais annexes, tels que la maîtrise d'œuvre, le coût de la mise en dépôt des matériaux et la remise en état final du site d'immersion.

Le besoin financier total s'élève à 1 240 000 € TTC, soit un besoin de financement complémentaire de 308 000 €.

L'ensemble des partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau, EDF et l'Etat ont été consultés pour savoir si une participation supplémentaire de leur part pouvait être accordée.

Compte tenu du travail engagé depuis 2016 et de la dynamique afférente au plan de pérennisation expérimental du lit de l'Isère, ces 3 partenaires ont confirmé leur accord de principe pour leur participation sur l'enveloppe supplémentaire 308 000 €, dans la continuité du plan de financement du PAPI2.

Le PAPI2 étant échu, la formalisation de ce nouvel engagement financier des partenaires passe par la signature d'une convention spécifique

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve la convention à intervenir entre le SISARC, l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF pour l'obtention d'un financement complémentaire 308 000€ ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.*

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr